

COMMUNE DE COUIZA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2023 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 10 + 1 procuration

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, SEBILLE Marie, DAMBOY Marie-Cindy, DUBOIS Sandrine, CHOURREU Daniel, PLANEL Régis, BONNET Colette, DIESEN Christophe, THOREAU Josiane.
- **Procuration** : GARCIN Patricia a donné procuration à DAMBOY Marie-Cindy
- **Absent excusé** : RUIZ Frédéric, GISEL Pierrick, LEFEBVRE Clémence.

Ordre du jour

- 1 – Approbation Compte de gestion M14 et Vote du Compte administratif 2022
- 2 – Affectation des résultats M14
- 3 – Approbation Compte de gestion M49 et Vote du compte Administratif 2022
- 4 – Affectation des résultats M49
- 5 – Fixation des taux des taxes directes locales
- 6 – Vote du BP 2023 M14
- 7 – attribution des subventions 2023 aux associations
- 8 – Vote du BP 2023 M49
- 9 – Tarifs de l'eau 2023
- 10 – convention de mise à disposition de la bibliothèque Guy Auriffeuille à l'Association Lire à Couiza
- 11 – Débat sur les orientations du PADD – PLUi du Limouxin
- 12 – Questions diverses

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 20/02/2023. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur CHOURREU Daniel est élu secrétaire de séance.

1 – Approbation du Compte de gestion M14 et vote du compte administratif

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Principal M14 pour l'année 2022 établi par la Trésorière Municipale. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Paul QUIEF Adjoint en charge des finances pour présenter le Compte administratif. Il donne lecture des prévisions et des réalisations des dépenses et des recettes de l'exercice 2022. Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Compte Administratif Principal				
Résultats reportés		158 386,99	232 871,27	
intégration résultat budget Centre de Santé		17,50		
opérations de l'exercice	1 163 104,73	1 455 214,52	227 818,70	458 641,04
totaux	1 163 104,73	1 613 619,01	460 689,97	458 641,04
Résultats de clôture		450 514,28	2 048,93	
restes à réaliser			197 726,96	25 010,30
totaux cumulés	1 163 104,73	1 613 619,01	658 416,93	483 651,34
résultats définitifs		450 514,28	174 765,59	+ 275 748,69

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.

Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. QUIEF Jean-Paul est élu président de séance.

Le compte Administratif 2022 M14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote qui témoigne de la confiance de l'Equipe Municipale et de la bonne gestion de la commune.

2 – Affectation des résultats M14

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 450 514.28 Euros
- un déficit d'Investissement de : 2 048.93 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 197 726.96
- recettes : 25 010.30

il existe un besoin de financement sur la section d'Investissement de 174 765.59.

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le BP 2023 comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 275 748.69
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 1068 : 174 765.59
- INVESTISSEMENT DEPENSE compte 001 : 2 048.93

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3 – Approbation Compte de gestion M49 et vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget eau et assainissement M49 pour l'année 2022 établi par le Comptable public. Considérant que celui-ci n'appelle aucune observation ni réserve, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion.

Monsieur Jean-Paul QUIEF présente le compte administratif M49 pour l'année 2022.

Les résultats sont les suivants :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49

LIBELLE Compte Adm, Principal	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		136 131.67		118 616.49
opérations de l'exercice	261 735.83	282 273.85	41 787.25	50 552.25
totaux	261 735.83	418 405.52	41 787.25	169 168.74
Résultats de clôture		156 669.69		127 381.49
restes à réaliser			58 040.03	0.00
totaux cumulés	261 735.83	418 405.52	99 827.28	169 168.74
résultats définitifs		156 669.69		69 341.46
				+ 226 011.15

Monsieur le Maire répond aux diverses questions qui sont posées, puis il se retire pour le vote.
Le CM procède à l'élection du président pour le vote du Compte Administratif : M. QUIEF Jean-Paul est élu président de séance.

Le compte Administratif 2022 M49 est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion, et remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ce vote.

4 – Affectation des résultats M49

Considérant que le compte administratif et le compte de gestion font apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 156 669.69 Euros
- un excédent d'Investissement de : 127 381.49 Euros

Constatant sur la section d'Investissement que les restes à réaliser sont :

- dépenses : 58 040.03
- recettes : 0.00

et qu'il n'existe pas de besoin de financement ;

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- FONCTIONNEMENT RECETTE compte 002 : 156 669.69
- INVESTISSEMENT RECETTE compte 001 : 127 381.49
- INVESTISSEMENT RECETTE Compte 1068 : 0.00

M. le Maire procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 – Fixation des taux des taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée en 2023 pour les résidences principales.
Elle est en revanche maintenue pour les résidences secondaires.

Considérant que la commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Foncier bâti = 69.03 %
- Foncier non bâti = 124.78 %
- Taxe d'habitation = 10.47 %

Ces taux sont identiques à 2022.

Il est à noter que les bases du Foncier bâti ont été augmentées par l'Etat de 7.23%.

6 – Vote du BP 2023 M14

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur QUIEF Jean Paul Adjoint Chargé des finances.
M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la commune M14 pour l'exercice 2023 qui a été examiné au préalable par la commission des Finances.

Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	1 671 172.63	1 395 423.94
Résultats de fonct.reportés		275 748.69
total section de fonctionnement	1 671 172.63	1 671 172.63

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	412 834.75	587 600.34
restes à réaliser exercice précédent	197 726.96	25 010.30
solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 048.93	
total section d'investissement	612 610.64	612 610.64

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	2 283 783.27	2 283 783.27

Monsieur le Maire soumet cette proposition de Budget au vote.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7 – attribution des subventions 2023 aux associations

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal qu'il convient d'allouer comme tous les ans, une subvention aux diverses sociétés ou associations. Compte tenu de la période actuelle, il est proposé que les subventions soient identiques à 2022.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les montants des subventions 2023 :

ASSOCIATION	Montant attribué
Culture éducation	
ASCEP (école primaire)	1 000
Coop. Ecole Maternelle	1 000
Pitchouns de la Salz	150
Foyer Collège	1 500
UNSS Collège	750
sports	
COC Cyclo	300
COC Pétanque	500
COC Tennis	500
COES	2 000
Culturisme	150
Gymnastique volontaire	250
Hand Ball	300
ARPAL (Rugby)	500
Société de Chasse	200
Société de Pêche	300

Autres Associations Couiza	
Age Vermeil	150
FNACA	150
Amicale Sapeurs-pompiers	300
Amicale Anciens du COC	150
Associations extérieures	
AFDAIM	50
Assoc, Forestière Aude	25
Protection civile	1 139
BTP CFA Chambre des métiers	252
FNATH	50
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150
Ligne Ferroviaire ALF	50
Salicorne	75
Anem	256
Viandes Pyrénées	50
Fêtes et cérémonies	
Comité des fêtes	3 000
total	15 247

8 – Vote du BP 2023 M49

M. Jean-Paul QUIEF présente aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif du service Eau de la commune M49 pour l'exercice 2023 qui a été également examiné au préalable par la commission des Finances. Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une balance générale comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	329 014.63	172 344.94
Résultats de fonct. reportés		156 669.69
total section de fonctionnement	329 014.63	329 014.63

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	107 994.02	38 652.56
restes à réaliser exercice précédent	58 040.03	
solde d'exécution de la section d'investissement reporté		127 381.49
total section d'investissement	166 034.05	166 034.05

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	495 048.68	495 048.68

Monsieur le Maire soumet cette proposition de Budget au vote.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9 – Tarifs de l'eau 2023

Monsieur le Maire rappelle que le service assainissement a été transféré au SIVOM des Eaux du Limouxin depuis le 01/01/2023.

Pour 2023, il y aura donc 2 factures : 1 pour le service Distribution de l'Eau (commune) et 1 pour le service Assainissement (SIVOM des Eaux du Limouxin).

Le tarif pour le service Distribution de l'eau pour 2023 sera le suivant et sans changement par rapport à 2022 :

Distribution eau Potable	Euros	
Redevance eau	1,79	
Redevance prélèvement	0,03	
Organismes publics (Agence de l'Eau)		
Redevance pollution	0,28	
Total	2.10	/ m3 d'eau
Abonnement (Partie fixe)	33.00	/compteur

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

10 – Convention de mise à disposition de la bibliothèque Guy Auriffeuille à l'Association Lire à Couiza

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie est propriétaire de la bibliothèque Guy Auriffeuille et que la communauté de Communes du Limouxin en a la jouissance, compte tenu du transfert de la compétence.

L'Association Lire à Couiza a demandé la mise à disposition gratuite de ces locaux pour y exercer les activités suivantes :

- Cours d'anglais
- Cours d'espagnol
- Cours de français
- Cours d'informatique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établi par la Communauté de communes, qui définit les termes de cette mise à disposition.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

11 – Débat sur les orientations du PADD – PLUi du Limouxin

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire du Limouxin a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 15 Octobre 2020.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD est la clef de voûte du PLUi. Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire intercommunal.

Conformément à L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, puis du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Conformément à la conférence intercommunale des Maires réunie le 28/09/2020 afin de débattre des modalités de la collaboration entre la communauté de communes du Limouxin et les communes membres, modalités reprises dans la délibération de prescription en date du 15 Octobre 2020, une conférence intercommunale des Maires s'est de nouveau réunie, en date du 21 Février 2023, pour la présentation du projet du PADD, avant la tenue du débat au sein du conseil communautaire.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD pour le PLUi du Limouxin :

Orientation générale 1. Constituer une armature territoriale et assurer une complémentarité entre ses composantes.
Orientation générale 2. Conforter la dynamique démographique tout en modérant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Orientation générale 3. Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant le maintien, l'accueil de population et répondant aux multiples besoins du territoire.

Orientation générale 4. Améliorer et compléter le niveau et l'offre en équipements et services à la population.

Orientation générale 5. Conforter l'offre commerciale et artisanale en place et la développer sans déstabiliser l'existant.

Orientation générale 6. Améliorer l'accessibilité globale du territoire et ses mobilités internes.

Ambition 2 : S'appuyer sur les ressources et potentialités en présence pour conforter l'attractivité du Limouxin

Orientation générale 7. Créer les conditions pour faire émerger un tourisme « 4 saisons ».

Orientation générale 8. Optimiser le potentiel économique pour des activités mettant en valeur les ressources du territoire.

Orientation générale 9. Assurer un avenir à l'agriculture du Limouxin dans sa diversité.

Orientation générale 10. Structurer et développer la filière forestière en Limouxin

Orientation générale 11. Permettre la production d'énergies renouvelables tout en valorisant à l'échelle communautaire les ressources naturelles.

Orientation générale 12. Favoriser l'accessibilité numérique à destination des entreprises, des touristes, des administrations et des habitants et réduire progressivement les zones blanches.

Ambition n° 3 : Faire des sensibilités et des composantes environnementales, paysagères et patrimoniales du Limouxin, un élément fédérateur du projet.

Orientation générale 13. Préserver et valoriser le patrimoine du Limouxin : petits et grands paysages, patrimoine végétal, les sites urbains et patrimoniaux emblématiques.

Orientation générale 14. Accompagner qualitativement les évolutions des formes urbaines et architecturales, des espaces et des paysages ruraux et montagnards.

Orientation générale 15. Favoriser l'émergence d'une urbanisation et de constructions plus performantes sur le plan énergétique dans un souci d'intégration avec l'existant.

Orientation générale 16. Préserver les continuités écologiques du Limouxin.

Orientation générale 17. Prendre en compte les risques de toute nature.

Orientation générale 18. Assurer la préservation et la sécurisation de la ressource en eau.

Modération de la consommation de l'espace :

Suite à la tenue du Comité de Pilotage sur le PLUi et en adéquation avec l'objectif de la loi Climat et Résilience, le chiffrage concernant la modération de la consommation de l'espace du projet de PLUi a été validé. Il est ainsi proposé au débat en conseil municipal.

Modération de la consommation d'espace de 40 à 50% sur les 10 ans à venir, sur l'ensemble des 76 communes du territoire. La traduction en surface sera faite lors de la définition de la période de référence et en fonction de la mise à jour des données au plus proche de l'arrêt de projet du PLUi.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Reprenant l'ensemble des points du PADD, les Conseillers apprécient :

- **La prise en compte des bassins de vie**
- **La nécessité de développer le logement sur le territoire**
- **La recherche d'une meilleure mobilité (ALF, voie verte, TRAME, Plateforme multimodale....)**

Ils soulignent de prendre en compte le rôle de l'Agriculture dans ses 2 dimensions, le vignoble et l'agriculture de montagne avec notamment l'élevage et la forêt.

De même ils insistent sur le rôle du Tourisme avec des atouts importants comme le Château des Ducs de Joyeuse et le patrimoine des châteaux cathares, de Rennes le Château et son histoire et de l'ensemble du patrimoine naturel et architecturale de l'ensemble du Territoire : stations thermales, Pic de Bugarach...

Enfin, le débat porte sur une dimension culturelle nécessaire au Bien vivre sur le territoire, en impliquant les bassins de vie et en créant des scènes avancées du Pôle culturel Limouxin.

Rayonnement qui apporterait la Culture au cœur de notre ruralité, qui renforcerait la cohésion avec chaque bassin de vie en gardant leur personnalité.

Débat riche et positif pour une intercommunalité vivante, tournée vers l'Avenir.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLUi du Limouxin.

La tenue de ce débat est formalisée par le présent procès-verbal.

Le procès-verbal sera transmis au Président de la Communauté de Communes du Limouxin et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

12 – Convention de groupement de commande avec la communauté de communes du Limouxin : capture des animaux errants et fourrière animale

M. le Maire rappelle au Conseil que l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime stipule que chaque commune « dispose d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde ... des chiens et chats trouvés errants ». Ce même article ajoute « La commune peut disposer du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune ».

Le nombre de chiens et chats errants est devenu problématique, cependant la commune n'a pas les moyens financiers suffisants pour disposer d'une fourrière animale fonctionnant dans les conditions réglementaires.

C'est pourquoi la Communauté de communes du Limouxin dont notre commune est membre et qui n'a pas la compétence dans ce domaine, propose une solution mutualisée pour la capture, le transport et le placement en fourrière de ces animaux errants : il s'agit de la constitution d'un groupement de commande pour bénéficier d'un service de fourrière animale agréé à un tarif négocié par la Communauté de communes du Limouxin pour les deux étapes :

1°/ la capture et le transport des animaux errants

Les coûts estimatifs de cette prestation qui sera confiée à un professionnel sont les suivants :

Prix de l'intervention = 30,50 € par animal et par heure d'intervention entre 6H et 22H – 61 € par animal et par heure d'intervention entre 22H et 6H (tarif de nuit).

Indemnité kilométrique = la distance parcourue aller-retour (du domicile du prestataire à son retour au domicile), sur la base du barème fiscal kilométrique en vigueur au jour de l'intervention.

Forfait de pension = 15 € par nuit d'hébergement chez la Prestataire.

Ces prix incluent la conduite de l'animal jusqu'à la fourrière conventionnée.

Les prestations seront facturées directement à la commune membre du groupement par le prestataire retenu.

2°/ la fourrière animale

Les communes adhérentes au groupement de commande pourront conduire les animaux errants à la fourrière située à Saint-Martin Lalande et gérée par la Communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois avec laquelle conventionnera la Communauté de communes du Limouxin au nom des communes membres du groupement de commande (convention qui sera conclue pour un an à/c du 1^{er} juillet 2023 et renouvelable par tacite reconduction).

Les coûts de la fourrière (révisé périodiquement) sont à ce jour :

Cotisation forfaitaire annuelle = 0,70 € par habitant de la commune.

Coût journalier d'hébergement = 3 € par animal

(Plus les éventuels frais de vétérinaire)

Pour des commodités de gestion, la Communauté de communes du Limouxin s'acquittera du montant de la cotisation forfaitaire annuelle auprès de son homologue de Castelnaudary Lauragais Audois puis répercutera le coût de la cotisation à la commune.

Les prestations d'hébergement seront facturées directement à la commune membre du groupement par le service de la fourrière animale de la Communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

M. le Maire propose en conséquence au Conseil d'adhérer au groupement de commande capture des animaux errants (*chiens et chats*) et fourrière animale à compter du 1^{er} juillet 2023.

Après avoir entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

↳ **Décide** de constituer avec la Communauté de Communes du Limouxin et les communes membres intéressées à compter du 1^{er} juillet 2023 un groupement de commande pour la capture, le transport des animaux errants (chiens et chats) et leur placement dans une fourrière animale et

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'adhésion à ce groupement de commande.

13 – Questions diverses

- Délivrance des cartes d'identité et passeports

Point sur l'avancée de la procédure :

- Le bureau a été installé
- Le matériel nécessaire a été acheté
- Les cartes ANTS ont été commandées et activées par la préfecture
- La box internet de la ligne dédié au dispositif a été installé le 11/04/2023

Prochaine étape :

- Installation du dispositif prévu le 20/04/2023
- Formation des agents

Achat du matériel : 1 180€

Prime d'aménagement ANTS : 4 000€ (versement unique)

La DGCL verse 2 primes :

Prime de possession d'un DR au 1^{er} janvier de l'année en cours

Prime de productivité sur le nombre de recueils de l'année précédente

Comedec

La mairie a adhéré en début d'année en relation avec le dispositif des cartes d'identité au dispositif Comedec (COMmunication Electronique des Données de l'État Civil) qui permet l'échange dématérialisé des données de l'état civil entre différents services comme les préfectures, notaires, mairies...

- La convention a été signée
- Achat du logiciel d'extension du logiciel d'état civil ODYSEE Coût du logiciel : 915 €
- Cartes ANTS activées
- Formation des agents faites
- Dispositif en place le 12/04/2023

- La fête nationale sera célébrée le 15 juillet

Cette année pas de feu d'artifice mais cérémonie, repas et Bal avec le groupe Peut mieux Faire.

- Randonnée patrimoine

La 11^{ème} randos du patrimoine se fera cette année sur 5 communes de la Haute Vallée de l'Aude : COUIZA, ANTUGNAC, LUC SUR AUDE, MONTAZELS et RENNES LE CHATEAU et se déroulera le samedi 13 mai.

Les programmes sont disponibles à la mairie de COUIZA.

- Journées senior mutualité

2 journées d'activités gratuites sont organisées à Couiza par la Mutualité Française et le Département :

- Concert conférence sur l'audio le lundi 17 avril
- Journée de dépistage de plusieurs maladies le jeudi 20 avril à la salle polyvalente Robert Capdeville.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire félicite de la tenue des débats et d'un budget réaliste qui, en tenant compte des moyens, continuera à investir pour améliorer le village et soutenir l'économie locale et le tissu associatif, Pour un Couiza accueillant et dynamique. Il lève la séance à 20h00.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

